

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	En exercice	Présents
11	11	10

L'an 2026, le 16 septembre à 18 h 45, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Guy BOUCHAUD, Maire,
Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit le 08 septembre 2026 aux conseillers municipaux et affichées à la porte de la mairie le même jour.

Présents : LEYMARIE Frédéric ,COMBY Sandra, MOHTASHAM ANSARY Damien, GERAUD Sylvie ROCHE Olivier, LAVIE Angélique, BOUCHAUD Guy, ,DUSSUTOIR David, SLOZYNSKY Julia, NOUHAUD Michel.

Absents excusés : VAN DER GIJP Magdaléna

Mme COMBY Sandra a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire demande de rajouter une délibération pour modifications des statuts de la CCILAP + pacte de gouvernance + deux décision modificative du budget (virements de crédits), + adhésion PAYFIP.

1/ Approbation du CR du CM du 19 mai 2026

Le CR est adopté à l'unanimité.

2/ Sanctuarisation des passerelles par achat de terrain dans les Gorges

Le Maire explique que la propriété de M.NESPOUX est à vendre. Il indique qu'il serait judicieux d'acheter certaines parcelles de bois/taillis, qui permettraient de :

- Sanctuariser l'accès aux passerelles
- Créer une réserve incendie à Veaupeytourie
- Créer un parking visiteurs à Veaupeytourie

Le cout total de cet achat serait d'environ 6500€.Le Conseil approuve.

3/ Recherche de terrain pour créer des points d'eau incendie (PEI).

Vu les conditions climatiques,

Vu l'équipement des hameaux de la commune de St Mesmin,

Vu les incendies déclarés sur la Commune, il apparaît urgent d'équiper les hameaux

Outre les points d'eau privés susceptibles d'être utilisé par les pompiers, il reste néanmoins 7 hameaux à équiper. Des bornes à incendie pourraient-êtres au Carrefour Bois de Chat- Savignac, à Fargeas, et au parking de la colline des Ages. Des réserves d'eau devraient être installées à Lavaurie, La Côte, Les Monts. Pour ces dernières il serait nécessaire de prospecter pour l'achat de terrains. Le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire de rechercher des terrains privés à acheter, dans ces hameaux.

4/Modification des Statuts de la Communauté de communes

Par délibération en date du 3 septembre 2026, le Conseil communautaire Isle-Loue-Auvézère en Périgord a décidé de modifier ses statuts. Le Conseil Municipal approuve ces modifications.

5/ Pacte de gouvernance

Vu l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet de Pacte de gouvernance élaboré par la CCILAP et validé par le Conseil communautaire en date du 3 septembre 2026

Considérant qu'il appartient à l'ensemble des communes membres d'émettre un avis sur le projet de Pacte de gouvernance dans un délai de 2 mois après sa transmission, intervenue le 9 septembre 2026

Le conseil municipal, approuve le document transmis.

6/ - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif et non collectif

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, pour l'exercice 2025, les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) des Services Publics d'Assainissement collectif et non-collectif.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

7/ Vente de la grange d'une propriété communale

Le Maire explique qu'il a été sollicité par un acheteur éventuel, de la grange communale (anciennement WILSON).

L'estimation de cette grange est de 20 000€ environ, l'acheteur demande à négocier le prix à la baisse.

Le Conseil Municipal propose de vendre cette grange à 18 000€

8/ Virements de crédits au budget (DM)

Virement de crédit de 8000€, pris sur la voirie (C/2151 Op 11) vers le C/61551 Entretien matériel roulant.

Virement de crédit de 3000€ pris sur la voirie (C/2151 Op11), vers le C/2135 Op Garde corps.

Validés par le Conseil Municipal.

9/ Adhésion au dispositif PAYFIP

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif PAYFiP proposé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), permettant aux usagers de régler leurs sommes dues à la commune en ligne, notamment par carte bancaire et prélèvement unique.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, Guy BOUCHAUD, à signer la convention d'adhésion ainsi que les documents nécessaires à la mise en place du dispositif.

Délibération adoptée.

La séance se termine à 22H30.